



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce et artisanat

Question écrite n° 102348

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les enjeux majeurs de l'économie touristique en France et le lien très étroit qui existe entre la fréquentation touristique d'un territoire et la valorisation de ses productions locales le plus souvent issues du travail de petits producteurs ou artisans du monde rural. Ses deux pôles se complètent et peuvent en synergie être une réelle source d'emplois et de création de richesse qui fait si souvent défaut à nos petites communes de province. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels types de démarches il envisage de mettre en application pour aider ce type de partenariat susceptible de dynamiser l'artisanat et les productions agricoles et le terroir local.

Texte de la réponse

Bien que le tourisme soit le premier secteur économique national, la répartition de la fréquentation touristique en France reste hétérogène, 80 % des flux se dirigeant vers 20 % du territoire, en fonction des capacités d'accueil, des ressources naturelles et culturelles, ainsi que de l'identité de chaque destination. De fait, ces concentrations spatiales, qui s'accompagnent de concentrations saisonnières, sont dommageables à la durabilité des territoires touristiques. Ces enjeux majeurs pour l'avenir de l'économie touristique française sont au cœur des préoccupations du ministre délégué au tourisme qui a mis l'accent sur la promotion du tourisme rural et la professionnalisation de ses acteurs. Le tourisme rural est devenu un enjeu majeur en termes d'emploi et de solidarité nationale. Les activités touristiques, qui contribuent à l'animation locale et à la création d'emplois directs et indirects, sont encouragées dans la loi relative au développement des territoires ruraux. Celle-ci permet aux entreprises de s'adapter plus facilement aux nouvelles attentes des touristes en faveur d'une offre diversifiée sur l'ensemble des territoires ruraux. De plus, la loi « initiative économique » du 1er août 2003 prévoit des mesures en faveur des petites et moyennes entreprises qui doivent bénéficier aux entreprises touristiques implantées en milieu rural, en facilitant leur création, leur transmission et en simplifiant leur vie quotidienne. Pour soutenir les dynamiques d'initiatives rurales et encourager l'innovation, l'État a lancé un appel à projets national Pôles d'excellence rurale qui doit permettre de labelliser et de soutenir 300 projets en 2006. Par cette démarche le Gouvernement a voulu susciter et soutenir des projets innovants, créateurs d'emplois directs et indirects en milieu rural, et qui s'inscrivent dans l'un des quatre domaines d'excellence que sont : la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ; la valorisation et la gestion des bioressources ; l'offre de services et l'accueil des nouvelles populations ; les technologies pour les productions industrielles, artisanales et de services localisées. Enfin, le ministre délégué au tourisme continue de soutenir la conférence permanente du tourisme rural. Celle-ci poursuit son action de fédération des acteurs du tourisme rural autour de ses quatre commissions Accueil et services, Rapprochement et lisibilité, Simplification et libération des initiatives, Tourisme responsable et solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102348

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 août 2006, page 8723

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10430